

**REGLEMENT**  
**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
**« Color Inside »**

**Article 1 : Société Organisatrice**

La société Zehnder Group France, SAS au capital de 7 225 230 euros, RCS d'Evry n° 428 285 506 dont le siège social se situe 3 Rue du Bois Briard, Courcouronnes, 91021 Evry Cedex, organise du 07 septembre au 30 octobre inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Color Inside".

La marque Acova est une marque du Groupe Zehnder.

**ARTICLE 2 : SUPPORTS DU JEU CONCOURS**

Ce jeu concours est véhiculé par :

- une campagne d'e-mailing adressée aux clients et prospects de la marque Acova
- le site [www.experience-deco-acova.fr](http://www.experience-deco-acova.fr)
- la page Facebook [www.facebook.com/acova.france](http://www.facebook.com/acova.france)
- une campagne de likes et de posts sponsorisés sur Facebook.

**ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion du personnel de la société Zehnder Group France, des sociétés organisatrices et des membres de leur famille ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du présent jeu et concours.

Zehnder Group France ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet et/ou de Facebook qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et concours.

Plus particulièrement, Zehnder Group France ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La participation au jeu et concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite,...), des conditions générales d'utilisation de Facebook ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

**ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer au jeu et au concours, il suffit de :

- remplir les conditions de participation requises,
- disposer d'un profil Facebook
  - A partir de l'application Color Inside, publier une ou plusieurs photos de décoration d'intérieur où la couleur est mise à l'honneur.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode automatisé.

#### **ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS**

Ce jeu concours récompensera la personne ayant récolté le plus de votes (J'aime) sur Facebook, totalisé à la fin de la période du jeu.

En cas de nombre identique de votes "j'aime" entre plusieurs participants, Zehnder Group France procédera à un tirage au sort pour départager les ex-aequo.

#### **ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DU LOT**

Le concours permet de gagner 01 (un) voyage en Inde, pendant la fête des couleurs, d'une valeur d'environ 3 500 € (Trois mille cinq cents €) TTC.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email).

#### **ARTICLE 7 : REMISE DU LOT**

Le gagnant sera contacté directement par email à l'adresse qu'il aura lui-même renseignée au début du jeu.

Si, par suite d'une erreur du participant ou pour toute autre raison, le lot ne pouvait être distribué, il sera alors conservé par Zehnder Group France.

Le lot remis au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni contre remise, réduction d'aucune sorte, ni à son échange ou son remplacement pour quelle que cause que ce soit.

Si le lot n'est pas réclamé au bout d'un mois, Zehnder Group France pourra en disposer librement.

En cas d'indisponibilité du lot gagné, Zehnder Group France sera libre de lui substituer un lot d'une valeur similaire.

Zehnder Group France décline toute responsabilité pour tous incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DU JEU ET DU REGLEMENT**

Zehnder Group France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent du jeu et du concours si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. La responsabilité de Zehnder Group France ne pouvant être engagée de ce fait.

Zehnder Group France se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et concours ainsi que les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des

décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale d'Acova. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement et sera déposée auprès de l'huissier de justice comme le présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : EXCLUSION DU JEU**

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation du présent règlement.

Zehnder Group France se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu et concours toute personne qui par son comportement frauduleux, nuit à leur bon déroulement.

Par ailleurs, les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité fautive entraîne l'élimination immédiate et définitive de la participation.

Zehnder Group France se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout participant est informé de ce que les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de ce jeu et concours sont nécessaires à la participation. Ces informations sont destinées à Zehnder Group France ainsi qu'à ses partenaires. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer auprès de Zehnder Group France. Les participants peuvent également s'opposer au fait de recevoir de la prospection commerciale en écrivant à Zehnder Group France.

Zehnder Group France se réserve le droit, chaque gagnant l'autorisant expressément et à titre gracieux, d'utiliser sous quel que support que ce soit les noms, prénoms et photos des gagnants dans le cadre du présent jeu concours à des fins informatives.

#### **ARTICLE 11 : INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement sera soumise souverainement à l'Organisateur. Ses avis seront réputés sans appel. Il ne sera fait aucune réponse orale, toute question ou réclamation devra être envoyée par écrit à l'Organisateur.

Pendant et après la durée du jeu, il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation du règlement qui pourra être consulté sur simple demande auprès de Zehnder Group France, Service Promotion des Ventes - 3 Rue du Bois Briard, Courcouronnes, 91021 Evry Cedex. Le présent règlement est également consultable en ligne sur la page Facebook suivante : [www.facebook.com/acova.france](http://www.facebook.com/acova.france).

#### **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les

dispositions du présent règlement qui a été déposé auprès de la SCP Papillon Lesueur - 11, Boulevard de l'Europe – BP 160 - 91000 EVRY. Le non-respect des conditions de participation, toute tentative de fraude au présent règlement entraîneront la nullité de la participation.

#### **Article 11 : DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.